



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
126	2002	05	02
	Y-A	M	D-J

What is new/changed?

Paragraph 7 of the 1995 Commissioner's Directive 850 - Mental Health Services has been deleted.

Why was the policy changed?

With the promulgation of Security CD 567-3 - Use of Restraint Equipment, and the review of CD 843 - Prevention, Management and Response to Suicide and Self-injury, paragraph 7 of CD 850 - Mental Health Services no longer applies.

What is the purpose of the change?

To ensure clear and consistent direction to staff.

How was it developed?

In consultation with Health Services, Security and Legal Services.

Accountability?

Accountability remains with the managers and staff responsible for using restraint equipment in case of suicide attempts or self-injury.

Who will be affected by the policy?

Every staff member concerned, directly or indirectly, with preventing and managing security incidents relating to suicide attempts or self-injury.

Expected cost?

No new costs are expected.

Other impacts?

None.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Le paragraphe 7 de la Directive du commissaire de 1995 n° 850 - Services de santé mentale a été éliminé.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Avec la promulgation de la DC 567-3 - Utilisation de matériel de contrainte et suite à la révision de la DC 843 - Prévention, gestion et intervention en matière de suicide et d'automutilation, le paragraphe 7 de la DC 850 - Services de santé mentale ne s'applique plus.

Quel est l'objectif du changement?

Veiller à fournir des instructions claires et conséquentes au personnel.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

En consultation avec les Services de santé, la Sécurité et les Services juridiques.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

L'obligation de rendre compte incombe aux gestionnaires et aux employés appelés à utiliser du matériel de contrainte dans les cas de tentatives de suicide et d'automutilations.

Qui sera touché par la politique?

Tous les employés chargés, directement ou indirectement, de la prévention et de la gestion des incidents de sécurité reliés aux tentatives de suicide et aux automutilations.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

CONTACT : Jane Laishes, Senior Project Manager, Mental Health/ Gestionnaire principale de projet, Santé mentale	TEL./TÉL. : (613) 947-3929
---	-----------------------------------